POUR [illegible]

[illegible] Le vapeur [illegible] A. M'Dowin, partira pour [illegible] et des [illegible] la Nouvelle Ibérie [illegible] intermédiaires [illegible] bord [illegible]

[illegible] de la côte [illegible] paquebots. 17av

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, fait régulièrement, comme paquebot hebdomadaire, les voyages entre la Nouvelle Orléans, la côte et Bayou Lafourche, partant de la Nlle Orléans tous les Jeudis matin à 8 heures, opérant son retour de Thibodeaux tous les SAMEDIS à 10 heures du matin et partant de Donaldsonville tous les DIMANCHES à sept heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY.
6av

Arrangement d'Ete.

Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo et Bayou Sara, fera deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et tous les Mercredis, à 8 heures A. M.; et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis, à la même heure.

N. B.—La BELLE CREOLE, tous les Vendredis, ira jusqu'à Tunica et Williamsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à
P. A. CHAMPOMIER,
Agent, 46½, rue de la Vieille Levée, près Conti.
12 mars

POUR LA BALIZE et tous les ports intermédiaires.—Le vapeur SULTAN, cap J. Martin, naviguera pendant toute la saison, faisant deux voyages par semaine, partant de la Nouvelle Orléans pour la Balize tous les lundis à 10 heures, et opérant son retour tous les mercredis à 10 heures et opérant son retour le jour suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co,
24fev 71, Vieille Levée

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour, il quittera Thibodauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. MORRISON & Co,
12 nov—6m

POUR TAMPICO—Le brick fin voilier ANN STILL, capitaine —, ayant la majeure partie de son fret engagé, partira immédiatement pour le sus dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à HEPBURN & TURPIN,
19 mars 31 Vieille Levée

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le navire paquebot ST-MARY, capitaine Foster, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour reste de fret de la valeur de 75 balles, ou passage, ses aménagements étant superbes, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J W STANTON & Co,
6av coin Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK — Le navire LOUISVILLE, cap. M Hunt, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, 1re municipalité, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co,
17av 60, Camp

POUR BOSTON—Le navire ST-PETERSBURG, cap Howard, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire ELI WHITNEY, cap. Dyer, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
15av L. H. GALE, 93, Commune

POUR HAMBOURG.—Le navire STATESMAN, capitaine Lavenseeler, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à
16 av L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
10av L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire EUROPE, cap. Barker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune

POUR BREST (France). [Passage seulement]—Le navire fin marcheur MEDFORD, cap. Wilbur, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H GALE,
93, Commune

POUR BREST—Le navire fin marcheur MOSLEM, capt. French, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ses aménagements étant spacieux pour 20 passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
6av 95, rue Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de 1re classe, JANE H GLIDDEN, cap. Childs, partira incessamment—Pour fret de 1,000 barils de farine ou passage, s'adresser à L H GALE,
17av 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de 1re classe, RUBICON, capt Thompson, partira incessamment. Pour fret de 1,000 barils de farine ou passage, s'adresser à L H GALE,
93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le brick AMELIA RAYMOND, capitaine V. Brown, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira le 12 courant. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à
LAPEYRE, HARISPE & Co,
6av 66, rue St Charles

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] capt. Barker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L H GALE
93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] ONNARD, capitaine [illegible] ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier PRENTICE capt. Haskins, partira incessamment. Pour reste de fret ou passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
95, rue Commune

POUR BORDEAUX—Le navire DIOGENES, cap. Sylvestre, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
5av 95, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire R. D. SHEPHERD, capitaine Marcy, partira incessamment. Pour fret de 1,000 barils de farine, s'adresser à L H GALE,
26 mars 93, Commune

POUR CORK—La barque COUNTESS of DURHAM, cap. Rowland, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
95, rue Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire ONECO, capitaine Drew, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord partira sous peu de jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
11 mars No 93, rue de la Commune.

POUR LONDRES—La Barque fine voilière EDIMBURG, capitaine Jackson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,
6 mars 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire JAMES CALDER, capitaine Foleater, partira incessamment. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L H GALE,
5mars 93, Commune.

LE FRANCO AMERICAIN.

Le Franco Américain, journal français de New-York, paraît trois fois par semaine.
Le prix de l'abonnement est: pour un an, six piastres; pour six mois, trois piastres; pour trois mois, une piastre et demie. On paie d'avance. Chaque numéro séparé se paie dix cents.
M. Lelievre, libraire, rue Royale, est l'agent du Franco Américain à la Nouvelle-Orléans.
Pour le prix des annonces, voir le journal.
19mars—3m

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp,
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c, Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
14 fev—1an

BOUCHONS—25 balles bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
16 mars 6f No 90, rue St-Louis.

CAFE HAVANE—250 sacs fin vert, vendre par
16mars L. CANTIN, 42, Gravier.

CIGARES Havane—100 milliers, marques de choix, à vendre par L. CANTIN,
16mars 42, Gravier.

TABAC HAVANE—325 balles Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par
16mars L. CANTIN, 42, Gravier.

CACAO—De Para, supérieur, à vendre par
16mars L. CANTIN, 42, Gravier.

DAMEJEANNES françaises, de 3 gallons, à vendre en débarquement, par
16mars L. CANTIN, 42, Gravier.

INDIGO—4 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
16mars

CAFE—200 sacs en débarquement du Brick Titi, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 25, Vieille Levée

Cent Nègres à vendre.

HOPE H. SLATTER, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.

RECEMMENT arrivés, cent jeunes et jolis nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, seul agent de Hope H. Slatter en cette ville, disposera de ces nègres à de bas prix, pour du COMPTANT. Dans le nombre, se trouvent de bonnes servantes de maison, des ouvriers, des cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, gardiennes d'enfans, nègres de champ, etc. Les personnes qui désirent acheter des esclaves feront bien de venir examiner ceux-ci avant de faire leurs achats ailleurs.
JAS. T. BLAKENEY, Agent.,
21 oct—6m Encoig des rues Moreau et Esplanade

O. TALAMON,
Rue de Chartres, No. 44

OFFRE à vendre, au débarquement du Queen Victoria, du Havre, les articles suivants:
3 balles cotonnade bleue unie,
1 caisse ombrelles veloutées,
1 Do do napolitaines et Eglantine,
1 Do do unies Tavoline,
1 Do demi-parapluies,
1 Do foulards nouveaux,
1 Do cravattes pour l'été,
1 Do do noires,
1 Do jupons crinoline façonnés,
1 Do bourses coton,
1 Do ceintures de voyage,
1 Do lacets de corsets en soie ficelle et coton,
1 Do brosses à dents,
1 Do crème de Perse,
1 Do pommade très fine.

D'importation récente, à vendre à des prix réduits pour du comptant:
Coutil blanc et en couleur pour pantalons, mérinos double chaîne, mousseline en laine moire, gants et mitaines en filet, mouchoirs batiste, mouchoirs de Cholet, lasting à bottines, châles noirs en cachemire d'Ecosse, galons de fil français et allemand, bas et chaussettes de coton, bonnets d'enfants, bonnets de nuit pour dames, voilettes bobinet, chaussettes de fil, chapeaux de paille pour hommes, enfants et filles, dentelle imitation, coulisses fil, soie à coudre, gants de peau, rubans satin et taffetas, fleurs fil d'Ecosse, aiguilles G D et F L, agrafes en grandes boîtes, bretelles Polka, rubans de velours, vernis de Nys & Cie, fil à cordonnier, [illegible] [illegible]

AMUSEMENTS.

[illegible] BENEFICE de Mme FLEURY-JOLY [illegible]

Grand Opéra en 5 actes et 7 tableaux. Mme FLEURY-JOLY remplira le rôle [illegible] Mlle ADELAIDE [illegible] [illegible]

On commencera à 6 heures 3/4.

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
Encoignure [illegible]
3me MUNICIPALITE.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est ouverte pour la saison.
Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE tous les MERCREDIS ET DIMANCHES.
Et tous les MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS, pour les QUARTERONNES, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes [illegible] visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre est engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
2av N HALE, Directeur.

Réouverture de la Galerie de Cook.

ON y a ajouté deux superbes tableaux par Anelli, le Déluge et Conrad et Gulnare dans la scène de la prison, tirée du Corsaire de Byron.—Les propriétaires ayant renoncé à aller visiter St Louis, avec la Fin du Monde sont heureux de pouvoir annoncer au public qu'ils ont fait des arrangements qui leur permettent de la faire voir, en même temps que la belle collection des peintures de M. Cook, au No 13, rue St Charles, et cette réunion forme la plus belle exhibition que l'on ait jamais vue à la Nouvelle-Orléans.
Les heures de l'exhibition sont 9 A. M. à 3 P. M., et de 5 à 10 P. M.—Prix d'entrée, 50 cents.—Billets pour la saison, $1.—Le dimanche soir l'on ouvre de 6 à 10 P. M. 22 mars

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis, tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit. La salle sera éclairée au gaz toutes les belles soirées jusqu'à 10 heures.
On trouvera au même endroit, mais comme étant une exhibition séparée, la fameuse statue, Venus de Médicis, par l'immortel Canova, &c. &c.
Cette collection se compose en grande partie de tableaux des musées particuliers des plus riches familles d'Italie (musées qui pour la plupart sont renommés depuis un siècle), et apportés dans ce pays dans le but de fonder en Amérique une galerie des beaux-arts.
Parmi ces tableaux, se trouve la célèbre peinture, par Michel Angelo Bonaroti, représentant le comte Ugolin et ses quatre fils en prison, qui y moururent de faim. Cette peinture seule, vaut le prix d'entrée.
Cette collection est sans contredit la plus nombreuse, la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays ci, résultat que devaient nécessairement produire les moyens que l'on a employés pour la réunir.
Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile, jusqu'aux chefs-d'œuvres les plus récents des Raphaël, des Titien, des Corrège, des Claude, des Rubens, des Murillo, des Salvador Rosa, des Carlo Dolce, des Vandick, &c, &c. &c.
Nous passerions les bornes d'un avis, si nous voulions donner une idée des beautés que renferme cette collection, qui est estimée surtout des connaisseurs. Il faut la voir pour s'en faire une idée; aussi avons-nous fixé à 50 cts. seulement le prix d'entrée.
Une seule personne pourra obtenir un billet d'entrée pour tout le temps que la galerie sera ouverte, pour $2. 13mars

AVIS.

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Bâton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et aussi à choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux adapté à l'objet de ladite construction. Bien entendu que lesdits commissaires pourront apporter dans les détails audit plan, les modifications qui leur paraîtront nécessaires, afin que dans le même bâtiment qui sera érigé pour le Sénat et la Chambre des Représentants, tous les bureaux et appartements exigés par l'administration de l'Etat puissent trouver place.
Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes, avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés.
Signé MAUNSEL WHITE, Chairman.
G. COOK,
21jan—90j WALTER BRASHEAR.

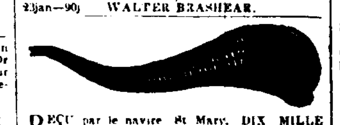

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

SANGSUES.

A VENDRE à un prix modéré, deux mille sangsues de choix, venues par la goëlette Thomas Street, de la Havane, à la Pharmacie de
DOMINIQUE DE CASTELNAU,
16 dec Encoignure Royale et St. Louis

SANGSUES! SANGSUES!

20,000 SANGSUES Hongroises en débarquement du navire Queen Victoria.
15,000 do par la barque Leda.
LE soussigné a maintenant dans son magasin un bel assortiment de SANGSUES, qu'il vendra, malgré leur rareté, à ses prix ordinaires, qui sont très modérés.
Les personnes qui ont besoin de SANGSUES HONGROISES garanties, ne peuvent pour le moment, les trouver qu'à mon dépôt, 167 rue de Chartres. J. B. RUSCONI,
No 167, Chartres
Les ordres de la Campagne recevront prompte attention. 27 mars

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96.
Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soulé SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des chaleurs.
12 juin J. B. SOUBIRAN

JE préviens le public ainsi que Messieurs les consommateurs, que je viens de recevoir par l'Industriel du Havre, par la voie de Charleston, un bel assortiment de sangsues grises, ou médicinales, bien supérieures aux hongroises; elles sont toutes garanties et à l'épreuve. J'ai fixé mes prix, tant que cet avis sera sur la gazette, à 20 et 25 cents pièce. Mes dépôts sont en ville, rue St Philippe, No 99, entre Condé et Royale, et rue St Louis, No 20, entre Chartres et Levée; et au faubourg Tremé, rue des Ursulines, No 233, entre St Claude et Tremé. On en trouvera également chez M. Hebrique, pharmacien, encoignure St Louis et Remparts; et au faubourg d'en haut, en face la halle Poydras, chez M. David, pharmacien.
P. TRASFOREST.
Messieurs les pharmaciens et les consommateurs les obtiendront, pour le présent, à $15 le cent. On me trouvera toute cette semaine à mon entrepôt de la rue St Louis, No 20, chez M. Roumieux, depuis dix heures jusqu'à trois. 13 av

Drogues et Medicaments.
En débarquement du navire SOLON du Hâvre:
300 lb Grande absinthe, 150 lb petite absinthe,
200 lb Mélisse verte, 200 lb Hysope mondé,
250 lb Fenouil de Florence, 400 lb Coriandre,
150 lb Oreille de Lyon en pâte,
80,000 Capsules étains, numéros assortis,
300 lb Etain en feuille, 80 onces Essence de Rose,
6lb Essence de Portugal, do Extrait double de Jasmin,
6 lb Essence d'amande amere,
4 lb Extrait de Roseda, jonquille, tubereuse,
300 bouteilles Elixir antiglaireux,
200 do Ciboure Labarraque,
150lb Alcali volatil pur, 3000lb fécule pomme de terre
200 pots pommade au garou, L. Dubouat,
100 flacons poudre de Quesneville,
200 boîtes Pastilles de Vichy,
100 boîtes Capsules à l'huile de foie de morue,
100 do Papier épispatique de Vée,
200 do Pilules de santé, Dr Franck,
15,000 pots d'iris, numéros assortis,
100 lb Fleurs de Guimauve, 100lb do Camomille,
50 lb do de Tilleuls, 25lb do de Mauve,
25lb Racine d'Angélique, 150 lb do de Guimauve,
40 lb do de Saponaire, 600 pots Fayence 1 once,
400 pots Fayence 1/2 once,
Un grand assortiment de cornues de matras et flacons à double tubulure,
600 camphotieres Raspail coco et os,
100 flacons Capsules de Raquin,
Un assortiment complet de produits chimiques tels que: Valerianate de quinine, valerianate de zing, valerianate de fer, &c, &c.
A vendre P. CUSACHS,
17mars Encoig. Condé & St. Philippe.

ABSYNTHE—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F PERRET,
4 fev 48, Bienville.

TRUFFES—96 boîtes et demi-boîtes truffes du Périgord, à vendre par J F BERCIER,
28mars 54, Vieille-Levée

VINS en caisses de Bordeaux—1,800 caisses vin rouge, importés par les navires Swiss Boy et Amerika, à vendre par J F BERCIER,
28mars 54, Vieille Levée

BRIQUES A FEU ANGLAISES.

35,000 briques anglaises, en débarquement du navire Astracan et à vendre par
S. MASPEREAU & Co,
24mars 22, Condé

JACONAT—Grandes nouveautés au prix coûtant. 4 caisses Jaconats Dolfus Mieg & Co., nouveaux dessins, à vendre par
30mars H DE GOER & RIFFLARD.

MOUTARDE—Graine fraîche de moutarde blanche, anglaise, à vendre par
2 mars WM DINN, 11 Commune

CIGARES de la Havane—42,500 regalias, Sevillana y Siempre Viva, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

CAFE DE LA HAVANE—50 caisses brun, à vendre par B. VALLS, 26, Commune 13av

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses blanc, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

RIZ de la Caroline—110 boucauts, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

AMANDES—176 caisses douces écossées et 1000 livres amères, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

CACAO de Para—8 sacs, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

TABAC de la Havane—15 balles, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

HUILE d'anis et de peppermint, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

CAFE RIO—3,000 sacs fin vert de la montagne, à vendre par J W STANTON & Co,
23 mars encoignure Magasins et Lafayette

SALPETRE—30 barillets salpêtre raffiné, à vendre par ROBERTS & HALL,
[illegible] 75, rue des Magasins.

DAME-JEANNES—1,000 dame-jeannes françaises, de 5 gallons, en débarquement du navire Alma, du Havre, à vendre par L CANTIN,
7 mars 42, rue Gravier

EN débarquement du Corsé, de Belfast, et à vendre par les soussignés:
Un bel assortiment de gingas bleu et de fantaisie, drillings écrus et imprimés, en fil; étoffes à pantalons et autres articles en fil, convenables pour la saison prochaine. McDOWELL & PECK,
[illegible] 28, Douane

GRAINES—600 barils graine de lin, en débarquement du Pontiac, [illegible] et à vendre par
JOHN O WOODRUFF & Co,
[illegible] 60, Camp

[illegible] CREOLE [illegible] [illegible] à vendre par A LABORDE & Co,
71, Vieille Levée.

[illegible] DE MARSEILLE [illegible] [illegible] par O TALAMON,
[illegible] rue Royale

REMEDES.

[illegible] GRAND DEPOT DU SUD, No. [illegible] Poydras [illegible]

[illegible] Le Liniment [illegible] contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en sont servis éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent en produisent quatre-vingt-dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 30, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture indienne pour les cheveux, garantie pour donner aux cheveux une couleur brillante chatain ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux. —Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poëles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.
Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 30, rue Poydras.
Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 30, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux ecclésiastiques.)
GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet.—Cette mixture ne contient aucune substance [illegible] elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 30, rue Poydras, où l'on remboursera l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 dec—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co,
DEPOT CHEZ BERTRAND & BISOS,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

PARTIE marronne depuis le 2 avril dernier, la négresse JENNY, âgée de 24 ans, petite et assez bien faite, ayant une marque sur le front; elle a appartenu à MM. Dumas et Colvin.
Les personnes qui lui donneront asile seront poursuivies avec toute la rigueur des lois.
Une récompense honnête sera donnée à la personne qui la ramènera au No 56, rue St-Philippe.
17av—4f

CONDUITS à la geôle de police de la Seconde Municipalité:
NED, griffe foncé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, se disant appartenir au capitaine Webb.
JULIEN, mulâtre de 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir à M. Sauvé.
ABRAHAM, négresse d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 5 1/2 pouces, marquée de petite vérole, se disant appartenir à M. James Anderson, de Jefferson, comté du Texas.
Les propriétaires de ces esclaves sont prévenus d'avoir à les réclamer en payant les frais.
11 dec—3m1ps N. H. HACKETT, gardien.

IL a été conduit à la geôle de police de la seconde municipalité:
ZACHARIAH, griffe, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à M. Franck Dreuton et John Harrison, près d'Aberdeen, Etat du Mississipi.
Les propriétaires voudront bien venir les réclamer en prouvant qu'ils leur appartiennent, et en payant les frais. N H HACKETT,
15 fev—3m1ps Gardien

CONDUITS à la geôle de la police de la Seconde Municipalité:
JOSEPH, nègre âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 10 pouces un quart, boitant de la jambe droite, se disant appartenir à Mr Davis Landry, bouche du Bayou Goula.
Aussi Eliza, mulâtresse âgée d'environ 44 ans, se disant appartenir à Mr Cray.
Les propriétaires sont priés de retirer leur esclave prouver leur propriété et payer les frais.
N H HACKETT
14avril—1ps Gardien

CONDUITS à la geôle de police de la seconde Municipalité, une griffonne nommée JANE, de 25 ans, taille de 4 pieds 9 1/4 pouces, se disant appartenir à M. George Rodgers.
MARY, griffonne, d'environ 18 ans, taille de 4 pieds 10 1/4 pouces, se disant appartenir à Mme Johnson.
ROBERT, nègre, d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, se disant appartenir à M. Valeco, à 14 milles au-dessus de la ville.
Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en payant les frais. N. H. HACKETT,
16 avril—1ps Gardien

CONDUIT à la prison de police, de la seconde municipalité, le mulâtre JOHN, d'environ 12 ans, taille 4 pieds 10 1/2 pouces, se disant appartenir à M. Wilson.
Le propriétaire voudra bien venir le réclamer en payant les frais. N. H. HACKETT,
18 mars— gardien.

Détenus dans la geôle de police de la seconde municipalité:
Salomon, griffe, d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, forgeron, se disant appartenir à M. Girod, de la paroisse St-Landry.
John, nègre, d'environ 29 ans, taille de 5 pieds 11 1/4 pouces, visage long, se disant appartenir à M. Girod, paroisse St Landry. N. H. HACKETT,
30mars—1ps Gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la seconde Municipalité:
PAULINE, négresse âgée de 30 ans, taille de 4 pieds 10 pouces, se disant appartenir à M. Pitot.
Aussi: MARIA, griffonne âgée d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 3 pouces 1/2, se disant appartenir à M. Gossey.
Aussi: ELIZABETH, mulâtresse âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à M. Garland.
Les propriétaires sont priés de venir réclamer leurs esclaves en prouvant leur propriété et en payant les frais.
17av—1ps N H HACKETT, Gardien.

AVIS—Détenu à la geôle de la paroisse St Jean Baptiste, le nègre américain nommé IRWIN, se disant appartenir à M. John Benford, de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ trente cinq ans, taille de cinq pieds huit pouces, et dit avoir été acheté au mois de décembre dernier de M. Batts. Le propriétaire est prié de réclamer cet esclave conformément à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 15 mars 1847.
DRAUSIN TREPANIER,
30 mars—6m 2ps Geôlier.

AVIS—Détenu à la geôle de la paroisse St-Jean Baptiste, le nègre américain nommé TALBERT, disant appartenir à M. Maxime Lizardi, de la Nouvelle-Orléans. Ce nègre est âgé d'environ trente-huit ans taille de cinq pieds dix pouces et la jambe gauche coupée au-dessous du genou. Le propriétaire de cet esclave est prié de le réclamer conformément à la loi.
Paroisse St-Jean Baptiste, 3 mars 1847.
DRAUSIN TREPAGNIER,
5 mars—12f 2ps Geôlier

Détenu à la geôle de la Paroisse St-Charles, le nègre LONDON, se disant appartenir à M. Clement March, un quart de mille au dessus de Donaldsonville. London est âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 5 ou 6 pouces, ayant une cicatrice à la main gauche et une autre au-dessous de l'œil gauche; le propriétaire dudit esclave est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St Charles, le 20 mars 1847.
NOEL ST. MARTIN,
22mars—1m 2f p s Shérif.

$50 de Recompense.

Partie marronne, la négresse ESTER, âgée d'environ 25 ans, parlant anglais et très peu le français; elle parle très vite et a les dents de devant gâtées. Lorsqu'elle s'est absentée, elle faisait des journées en ville, et portait la médaille No 90. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No 222, rue St-Louis. M. OULIF.
2av—

DUFFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE,
aux Bayous No. 118,
Ancien établissement de M. Brana, où il prendra à pension des chevaux et des voitures en remise; et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.
M. DUFFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No 141. 25 août—1an

BOUTEILLES DE BORDEAUX—50 paniers, à vendre par LOREILHE & CO.,
13 mars Encoignure Royale & Douane.

MOUSTIQUAIRES—1000 en fil écru, à vendre par JOHN BELLOW Jr,
17 mars 8, Nlle Levée

GOMME COPALE—En magasin, et à vendre par J M CABALLERO,
23 mars 32, Vieille Levée

Ravelet et Huet,

LEUR comptoir est provisoirement transporté au No 29, rue Royale, au premier, en face de la Banque de l'Union. 24 mars

SARDINES A L'HUILE—7,000 demi boîtes de marque de Philippe et Canaud, A Camus, Conier et Martin.—1,600 tiers de boîtes A Camus.—3,000 quarts dito de la même marque.
Eug. ROCHEREAU & Co.
6mars 17 & 19, St-Louis.

CHARRUES PEACOCK.

LE soussigné a en mains, à vendre en consignation un assortiment de ces célèbres charrues, qu'il vendra à des prix réduits pour clore.
19 déc. JOHN HALL, No. 1, Front Levée

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
NO. 30, RUE DE LA DOUANE,
NOUVELLE-ORLEANS.

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. oct.3

SACS A GRAINS—2000 sacs en fil, choisis, à vendre par J W STANTON & Co
23 mars Encoig Magasins et Lafayette

HUILE de blanc de baleine d'hiver et épurée à vendre par J W STANTON & Co,
23 mars encoignure Magasins et Lafayette

SUCRE Havane—100 caisses sucre jaune et brun en débarquement du brick Titi, à vendre par
30 mars L. CANTIN, 42, Gravier.

A VENDRE en magasin:
2 demi-pipes cognac J J Dupuy, fine preuve;
100 barriques vin rouge ordinaire, St.-Estèphe, Margaux, Macau Médoc, Grand Bianquefort,
10 barriques vin rouge vieux St. Georges,
10 barriques vin rouge Frontignan et côte Rouge,
2 barriques vin rouge Château Margaux très [illegible]
[illegible]

[illegible] à vendre par [illegible] WYLIE & BEARD,
[illegible] 14, Douane.

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. No 23,436—[illegible] la Banque de [illegible] vs Andrew Hodge, junior.—En vertu d'un ordre de vente [illegible] par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 22 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des propriétés foncières ci-après décrites, saisies dans ladite affaire, savoir:
1o Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui existent dessus, situé au faubourg de l'Annonciation, dans la Municipalité No 2 de cette ville et désigné sous le No Huit dans l'ilet No Quatre-vingt-huit, suivant le plan primitif dudit faubourg, déposé en l'étude de L T Caire, notaire public en cette ville.
Lequel dit lot de terre mesure 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).
2o Un autre lot de terre, avec les améliorations qui existent dessus, situé au même faubourg et dans le même ilet que le lot précédemment décrit et désigné sous le No Neuf, suivant ledit plan, et mesurant 60 pied de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur (mesure française).
3o Un autre lot de terre, avec les améliorations qui existent dessus, situé au même faubourg et dans le même ilet que les lots ci-dessus décrits et désigné sous le numéro Dix d'après le plan sus-mentionné, et formant l'angle des rues Bacchus et Euterpe, mesurant 60 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde (mesure française).
4o Un autre lot de terre, avec les améliorations qui existent dessus, situé au même faubourg et dans le même ilet que les lots ci-dessus décrits, et désigné sous le No Onze suivant le plan sus mentionné, mesurant 60 pieds de face à la rue Euterpe sur 120 pieds de profondeur (mesure française).
5o Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans l'ilet compris entre les rues des Marais, St Louis, Conti, et Tremé; lequel ilet fait partie de l'ancien cimetière Protestant, désigné sous le No Un d'après un plan particulier dudit ilet dressé par Bourgerol, voyer, le 24 avril 1840, et annexé à un acte au rapport de Lucien Hermann, notaire public en cette ville, daté du 30 dudit mois et an.—Ledit lot forme l'angle des rues St Louis et Tremé et mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de soixante-dix pieds sur la rue Tremé sur la ligne limitrophe au lot No lieu.
6o Un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui existent dessus, situé dans le même ilet que le lot précédemment décrit et désigné sous le No Deux d'après ledit plan, mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue St Louis, sur une profondeur de soixante-dix pieds.
7o Un autre lot de terre, ensemble avec les améliorations qui existent dessus, situé dans le même ilet que ledit lot dernièrement décrit et désigné sous le numéro Trois, suivant le plan sus-mentionné, mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue St Louis, sur une profondeur de soixante-pieds.
8o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans l'ilet borné par les rues du Bassin, Bienville, Franklin et Conti, dans la Municipalité No Un, de cette ville, et désigné sous le numéro Un, suivant un plan particulier déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public en cette ville, et mesurant ledit lot au pied français 60 pieds de face à la rue du Bassin, et s'étendant en profondeur 120 pieds jusqu'à ladite rue Franklin, sur laquelle il a une égale façade de 60 pieds.
9o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé dans ledit ilet et désigné sous le numéro Deux, suivant ledit plan, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue du Bassin, et s'étendant en profondeur 120 pieds jusqu'à la rue Franklin, sur laquelle il a une égale façade de 30 pieds.
Conditions—Pour les deux lots précédemment décrits; un quart comptant, et la balance à un crédit de 1 à 2 et 3 ans, avec intérêt à raison de six pour cent l'an du jour de la vente; et pour les deux autres lots, comptant. JOHN L. LEWIS,
19av—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 542—Clark & Dougherty vs Daniel Tillotson—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 1er mai 1847, à dix heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Ste-Anne, No 49, à l'adjudication de: 25 malles vides, 2 petites malles de voyage; 1 grande caisse contenant 73 paires de bottes, 23 paires de guêtres, et 24 paires d'escarpins, 1 malle contenant 26 paires de bottines pour femmes, 1 malle contenant 31 paires de bottines pour femmes et 1 malle contenant 30 paires souliers d'enfans.
Saisis dans ladite affaire.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
19 avril—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Thomas M. Doyle, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du 15 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le vendredi 21 mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des lots de terre ci-après décrits, savoir:
1o—Un certain lot de terre, situé au faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné sous le numéro Dix-huit, suivant un plan dressé par Depouilly, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public de la Nouvelle Orléans. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.
2o—Un autre lot de terre, situé au même faubourg, et désigné sous le dit plan, sous le numéro Dix-neuf, mesurant également 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3o—Un autre lot de terre, situé au même faubourg et désigné suivant le dit plan, sous le numéro Vingt-deux, mesurant également 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
4o—Un autre lot de terre, situé au même faubourg et désigné suivant le dit plan, sous le No Trente-six, mesurant 25 pieds de face à la rue Felicité, 146 pieds de profondeur sur la ligne du lot No Trente-sept, et 50 pieds sur la ligne qui le sépare des lots numéros Vingt-un et Vingt-deux.
5o—Un autre lot de terre, situé au même faubourg et désigné suivant le dit plan, sous le No Trente-sept, mesurant 65 pieds 3 pouces de face à la dite rue Felicité, 106 pieds sur la ligne du lot No Trente six et 125 pieds sur la ligne qui le sépare des lots Nos Seize, Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf et Vingt dudit plan. Le tout mesure américaine.
6o—Un lot de terre, situé à Boligny, dans la paroisse de Jefferson en cet Etat, et désigné sous le No Trois, dans l'ilet No Six, mesurant 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 100 pieds de profondeur, et borné par la rue Lyon.
Conditions:—Un tiers payable comptant et la balance à 12, 18 et 24 mois.
Les actes de vente seront passés pardevant Adolphe Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
17 av—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Habillements de printemps et d'Eté,
No 34 rue des Magasins.
ALFRED MUNROE & Co.
Prix fixe.

NOUS avons reçu par les navires Sultana, Manhattan, Union, Wabash, Ianthe, Orleans et Charlemagne, et nous recevrons par chaque paquebot venant de New-York, des habillements de printemps et d'été, formant le plus bel assortiment existant dans les Etats-Unis. Nous prions les personnes qui peuvent avoir besoin d'habillemens, de venir visiter notre Stock, qui est fabriqué expressément pour notre détail.

HABITS.

En drap d'Eté français 1ere qualité, habits et redingottes,
En drap ordinaire d'Ete français 1ère qualité, paletots,
En drap d'Eté anglais 1ère qualité, habits, redingottes et paletots sacs.
En drap de Vienne 1ere qualité, habits et paletots,
En arcadin anglais 1ere qualité, habits-vestes, habits et paletots,
En alpaca français, lustre, 1ere qualité, habits-vestes, habits et paletots,
En erminet, en couleur et de fantaisie, habits-vestes, habits et paletots,
En tweed caspian, article nouveau, habits-vestes, habits et paletots,
En ginga fil, à carreaux et à raies, habits-vestes, habits et paletots,
En circassa, à carreaux véritable, habits-vestes, habits et paletots,
En gingham Earlston, 1ere qualité, habits-vestes, habits et paletots.
Aussi un grand assortiment d'habits redingottes, paletots &c, noirs et à la dernière mode.

PANTALONS.

En drap d'Eté français, uni et en couleur, drap de Vienne, moroccos de laine, kutans de laine, alpaca lustré noir et de couleur, paramatta, drap de croton tweed caspian, cotonade française, cotonade anglaise, coutil français et coutil blanc de Barnsley.
Tous nos pantalons en coutil fil, ont été mouillés avant d'être fabriqués.
Aussi—Un bel assortiment de pantalons en casimir français, noirs et de couleur.

GILETS.

Satin noir, satin de couleur, soie, de légère, satin et challe, Marseilles blanc, Marseilles de couleur, bombazine et valence—tous à la dernière mode, à cols droits, à châles, demi châles et croisés.

CHEMISES, ECHARPES, CRAVATTES, &c, &c

En toile superfine, devant piqué,
— Mousseline anglaise, devant piqué,
— York mill, devant piqué,
— Mousseline anglaise, qualité ord. devant piqué,
— Gingham et calico français,
— Hickory, et à raies, pour nègres,
Gilets de peau et caleçons en mérinos, flanelle,
Gaze flanelle, coton écru, blanc et rose,
Gilets de peau et caleçons en soie,
Echarpes de satin, genre Richelieu,
Cache-nez, do Joinville,
Cravates satin de fantaisie, très riches,
do noires en soie française et italienne,
Mouchoirs de soie et de batiste,
do de batiste brodés,
Demi bas de coton, mérinos et toile,
Gants de chevreau noirs,
Parapluies en soie et en gingham,
Malles, valises, sacs de nuit, &c, &c, &c.
Dans ce magasin l'on demande les plus bas prix, auxquels l'on puisse vendre, on ne peut dans aucun cas, obtenir de rabais.
ALFRED MUNROE & Co,
5av—1m 34, Magasins

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad-Street. Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, ils viennent de recevoir par les navires Edgar, Memphis, Tenessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou l'équivalent, à des prix excessivement bas:
ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Lindsey et Mixture triple et laine, paletots, gilets à manche, levites et pantalons à la matelotte, couvertures bleues, blanches, grises, vertes et bleu-fait, paletots, surtouts, habits-vestes, noirs, gris mélangé et satinet à carreaux; gilets de dessous noir-mélangé et croisés; chemises en flanelle croisée unie, rouge et blanche; chemises en hickory et étoffes rayées à la matelotte; chemises en coton écru et blanc, en ginga bleu, et en calicot; bas épais tricotés à la campagne; 15 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants.
ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA COTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout-aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites écourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal.
ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns, bleus, bronze, et bleu-noir; à l'épreuve de l'eau, poils de chèvre, Cambric et Joinville.
PANTALONS—En chevreau noir, casimir à cotes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à cotes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonnade de fantaisie et log-cabin.
GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre; en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie.
Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplettes.
1 GARTHWAITE, PAYAN & Co.

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS,
BUREAU NO. 154, RUE ROYALE.
19 oct—6m

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 160, rue Royale.
6 oct—6m

[illegible] BOSSIER, Commissaire-Priseur [illegible]

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible] Droulliard, f. c. [illegible] vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] je procéderai le [illegible] 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après désignée saisie dans ladite affaire, savoir:
Deux lots de terre situés en cette ville, désignés sous les numéros un et deux, d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 23 décembre 1836, déposé en l'étude de F. Grima, notaire public; lesdits lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir:
Le lot No un, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Johnson, 58 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue du Quartier, 70 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne limitrophe au lot No deux, et 62 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.
Le lot No deux, 31 pieds de face à la rue Johnson, 70 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du dit lot No un, 81 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne limitrophe au lot No trois, et 32 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond dudit lot.
Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus, droits, privilèges et servitudes y attachés et en dépendant.
Conditions: comptant.
JOHN L LEWIS,
17 mars—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 24,303.—André Marchesseau vs. Pierre Edouard Trastour et al.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 19 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des propriétés foncières ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:
1o Une portion de terre de forme triangulaire désignée par le No cinq de l'ilet No onze, mesurant au pied français, environ quatre-vingt-quinze pieds six pouces face à la rue Helena, soixante sept pieds environ sur la ligne qui la sépare des lots Nos un, deux et trois, et attenant d'un côté à la propriété des héritiers Jason.
2o Huit lots de terre désignés par les Nos sept à quatorze de l'ilet No treize, mesurant, au pied français, savoir: le lot No sept trente pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot No six, de quatre-vingt-quatorze pieds environ, et sur la ligne qui le sépare du No huit, d'environ cinquante-six pieds six pouces; le lot No huit à trente-sept pieds environ face à la rue du Canal, cinquante six pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du No sept, &c., attenant d'un côté au faubourg Jackson; le lot No neuf à trente pieds six pouces face à la rue Anthony, sur une profondeur de cent soixante deux pieds environ sur la ligne côté de la rue du Canal, cent quarante pieds huit pouces six lignes environ sur la ligne qui le sépare du No dix; le lot No dix a trente pieds six pouces de face à la rue Anthony sur une profondeur de cent quarante pieds huit pouces six lignes environ sur la ligne qui le sépare du No neuf, et cent dix-neuf pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du No onze; le lot No onze a trente pieds de face du côté rue Anthony sur une profondeur de cent dix-neuf pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du No dix, et de quatre vingt dix-huit pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du lot No douze; le lot No douze a trente pieds de face à la rue Anthony sur une profondeur de quatre vingt dix huit pieds dix pouces environ sur la ligne qui le sépare du lot No onze, et de soixante-dix-sept pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du No treize; le lot No treize a aussi trente pieds de face à la rue Anthony, sur une profondeur de soixante-sept pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du lot No douze, et de cinquante-six pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du lot No quatorze. Enfin le lot No quatorze a trente pieds de face à la rue Anthony sur une profondeur de cinquante-six pieds six pouces environ sur la ligne qui le sépare du lot No treize, et de trente-cinq pieds six pouces environ sur la rue de la Désirée. Le tout conformément à un plan fait le 14 février 1837, par [illegible], déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, par acte en date du vingt-deux du dit mois de février.
Conditions: comptant. JOHN L LEWIS,
17mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Thomas M. Wadsworth, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 16 mars 1847, et à moi adressé par l'hon Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, jeudi le vingt deux avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés et esclaves ci-après, savoir:
1o Quatre lots de terre désignés sur un plan des dits lots et d'autres lots, sous les numéros Trois, Quatre, Cinq et Six. Les Nos Trois, Quatre et Cinq mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Sainte Marie, sur la même largeur dans le fond, (et ouvrant sur une allée de dix pieds de largeur) sur 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Six mesure 25 pieds de face à la rue Sainte Marie, 116 pieds 2 pouces de profondeur [illegible] et 6 lignes sur une autre allée de dix pieds de largeur dans le fond et 115 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No Cinq.
2o Un lot de terre situé à Greenville, dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Lower Line, Wall, des Pins et Olivier. Lesquels lots sont désignés sous les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Dix, suivant un plan dressé par Thomas Patingale le 12 décembre 1839 et déposé sous le No 26 au livre des plans de J. B. Marks, notaire public, à la Nouvelle Orléans; le lot No Un mesure 30 pieds de face à la rue Wall, sur 120 pieds de profondeur; le lot No Deux forme l'angle des rues Wall et Lower Line et mesure 30 pieds de face à la rue Wall, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Lower Line; les lots Nos Trois, Quatre, Cinq, Six, Sept, et Huit mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Lower Line, sur 120 pieds de profondeur; le lot No Neuf forme l'angle des rues Wall et des Pins, et mesure 30 pieds de face à la rue Wall, sur une profondeur et face à la rue des Pins, de 120 pieds; et le lot No Dix mesure 30 pieds de face sur la rue des Pins, sur une profondeur de 120 pieds. Le tout entre lignes parallèles, mesure américaine.
3o Une négresse nommée EMMA, âgée d'environ 34 ans.
Conditions: Pour les lots de terre situés à la Nouvelle-Orléans, un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Et pour l'esclave et les lots de terre situés à Greenville, comptant.
Les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS,
19 mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente de Succession.

Succession de feue Dame Natalie Lafonta, décédée épouse de L. R. Gauthreaux.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 octobre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans je procéderai, le lundi 19 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de:
L'esclave nommée BETSY, griffe âgée d'environ 45 ans, parfaite cuisinière, mais adonnée à la boisson.
Conditions—Un tiers comptant, et la balance payable à un et deux mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, divisés par coupons à sa convenance, et garantis par hypothèque sur ladite esclave.
L'acte de vente sera passé pardevant Joseph Cuvillier, not. pub., aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
17mars—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 144—Dans l'affaire de succession de Nicolas Calmo et Catherine Figuera, son épouse.—En vertu d'un ordre de vente daté du 18 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mercredi 21 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des susdites successions, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre situé rue de la Poudrière, à Dorsenneburg, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la dite rue Poudrière, sur 150 pieds de profondeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses qui existent dessus.
Conditions.—Comptant.
L'acte de vente par devant Felix Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
19 mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 16,337 (Cour de Paroisse)—Flower & Finley et Wm Flower individuellement vs leurs créanciers.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 17 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le jeudi 22 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte des créanciers des dits insolvables, à l'adjudication des biens ci-après, abandonnés par Wm Flower à ses créanciers, savoir:
No 1. Une portion de terre contenant 800 arpents, concédée par le gouvernement espagnol à James Smith Yarbrough, sous patente No 511, datée de 1793, faisant face au Bayou Iberville sur le Manchac, dans la Paroisse d'Iberville, bornée à la limite supérieure ou orientale par la terre concédée à Juan Alleman, et dans le fond et à la limite inférieure, par des terres alors vacantes, ayant 20 arpents de face, sur 40 arpents de profondeur, entre lignes parallèles.
No 2. Une portion de terre contenant 320 arpents, située dans la Paroisse d'Iberville, concédée par le gouvernement espagnol à William Yarbrough, sous patente No 603, datée de 1794, bornée à la limite supérieure par la terre ci-dessus décrite, à la limite inférieure par la terre concédée à James Yarbrough, dans le fond par des terres alors vacantes, ayant 8 arpents de face audit bayou, sur 40 arpents de profondeur, entre lignes parallèles.
No 3. Une portion de terre contenant 320 arpents, située dans la Paroisse d'Iberville, concédée par le gouvernement espagnol à James Yarbrough, sous patente No 604, datée de 1794, bornée à la partie inférieure par les terres concédées à Jordan S. Yarbrough, à la limite supérieure par la terre décrite dans le dernier paragraphe, et dans le fond par des terres alors vacantes, ayant 8 arpents de face audit Bayou, sur 40 arpents de profondeur, entre lignes parallèles.
No 4. Une portion de terre contenant 320 arpents, située dans la Paroisse d'Iberville, concédée par le gouvernement espagnol à Jordan S. Yarbrough, sous patente No 605, datée de 1794, bornée à la partie supérieure par la terre dernièrement décrite, et dans le fond et à la partie inférieure par des terres alors vacantes, ayant 8 arpents de face audit Bayou, sur 40 arpents de profondeur, entre lignes parallèles.
No 5. Une portion de terre contenant 320 arpents, sur la rive méridionale du Bayou Manchac, dans la Paroisse d'Iberville, à une mille environ du vieux poste de Galvez, bornée à la partie inférieure par des terres concédées à Bartoli Hernandez, et à la partie supérieure par des terres alors vacantes, concédée par le gouvernement espagnol à Antonio Sylvia, en 1794, ayant 8 1/2 arpents de face, sur 40 arpents de profondeur, comprenant la double concession.
No 6. La réclamation d'une portion de terre contenant 640 acres, située dans la Paroisse d'Est Baton Rouge, acquise à la vente faite des biens de la succession de Terence O'Reilly, par ordre du juge de la Cour des Preuves de ladite Paroisse, le 9 avril 1807, et faisant face à la rivière Amite, au-dessus de Sandy Creek, et contenant suivant un relevé, 485 85/100 acres.
No 7. Une portion de terre, située dans la Paroisse de Livingston, contenant suivant relevé, 301 11/100 acres, étant sections Nos 16 et 37, dans le Township No 6 Rangées Nos 2 et 3 Est, du méridien du District de Ste-Hélène, bornée par les terres, aujourd'hui ou ci-devant, appartenant à Abner Wamack, James Parker, Rachel Thomas et autres, acquise à la vente des biens dépendant de la succession de Robeson, par ordre du juge de la Cour des Preuves de la Paroisse St-Hélène, avant la division de cette paroisse.
No 8. Une portion de terre contenant 1,000 acres, située sur le Rough Creek, dans le comté de Breckenridge, Etat du Kentucky, acquise de Willis Green et de son épouse par acte en date du 22 septembre 1832, et dûment enregistré le même jour au bureau du greffier de la Cour dudit comté.
No 9 Une lieue de terre (Labor or Lano), contenant 4,428 acres américaines, concédée par le gouvernement texien à Lewis T. Dillard pour règlement de droits, située sur le Bayou Taylor, dans la concession de Zavalla, Etat du Texas, près la rive occidentale du lac de Sabine, à dix lieues environ du bord de la mer.
N. B. Les titres, papiers et documents qui ont rapport aux terres ci-dessus décrites, à l'exception néanmoins du No 9, se trouvent entre les mains du syndic, M. W. Flower où ils peuvent être examinés. Les titres du No 9 sont en la possession d'un agent au Texas qui en est spécialement chargé.
Conditions: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, garantis par hypothèque sur la terre vendue.
Les actes de vente seront passés par G. R. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
16mars—3f 30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

PORC—80 barils porc (clair) à [illegible] Sheboygan, à vendre par
JOHN O WOODRUFF & Co,
[illegible]

[illegible]

[illegible] FRANÇAISES—[illegible] à vendre par A LABORDE & Co.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Dame Jeanne Gueneau, veuve J. B. [illegible] décédée.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente daté du 17 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, le samedi 1er mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de:
Dix actions du fonds capital de la Compagnie et Banque du Canal, de $100 par action payées en plein.
Conditions—comptant.
JOHN L LEWIS,
19av—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Simon de St-Germain.
COUR DU SECOND DISTRICT judiciaire pour la paroisse St-Bernard.—En vertu d'un ordre de Cour, daté 15 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District judiciaire de la paroisse St-Bernard, j'offrirai en vente à la maison de Cour de paroisse, le samedi 22 de mai 1847, à 11 heures A. M., les esclaves suivans:
EADY, négresse, âgée de 38 ans, et son fils Antoine âgé de 8 ans, Henriette, négritte, âgée de 12 ans, et Clementine, âgée de 11 ans.
Conditions—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Paroisse St-Bernard, 17 avril 1847.
19 avril JOSEPH S. CUCULLU, Shérif.

Succession de feu James S Christie, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 300—En vertu d'un ordre de vente daté du 7 avril 1847 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 1er mai 1847, à 3 heures P. M., au bureau du shérif, rue d'Orléans, près l'Eglise St Louis, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de 1 montre en or. 1 dito en argent.
Conditions, comptant. JOHN L LEWIS,
19av—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Zulma Roy, f. d. c. l., décédée.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente daté du 15 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 22 de mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des lots de terre, ci après décrits, savoir:
1o UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tremé, derrière cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Maine, Ste Anne, Tremé et des Marais, formant l'angle des rues du Maine et des Marais, et mesurant au pied français, 30 pieds de face à la dite rue du Maine, sur 60 pieds de profondeur et face à la rue des Marais, entre lignes parallèles.
2o Un lot de terre contigu à celui précédemment décrit, mesurant également, au pied français, 30 pieds de face à la dite rue du Maine, sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3o Un lot de terre joignant, dans le fond, les deux lots ci-dessus décrits, et mesurant au pied français, 40 pieds de face à la rue des Marais, sur une profondeur de 60 pieds, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.
Lesquels trois lots de terre forment la totalité du lot No six de l'ilet 51 et que la défunte a acquis de la Corporation de cette ville, par acte au rapport de Michel de Armas, autrefois notaire en cette ville, en date du 19 novembre 1822.
Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale, avec intérêt, à partir de leurs échéances à raison de huit pour cent l'an, en cas de non paiement.
Les actes de vente seront passés par Jean Agaisse, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
19av—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu F. F. Harman décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mercredi, 28 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des billets ci après décrits, savoir:
1o Un billet souscrit par Thos. L. Harman, à l'ordre de Francis F. Harman, le défunt, daté Nouvelle-Orléans, du 1er juillet 1843, de la somme de $2,500 payable à dix ans de date, avec intérêt sur cette somme à cinq pour cent l'an, de sa date, payable annuellement; lequel billet est garanti par hypothèque de vendeur sur un certain lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Poydras et Perdido, désigné sous le numéro Treize, suivant le plan dressé par Hugh Grant, arpenteur, daté du 14 janvier 1837, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public en cette ville. Ledit lot mesure 26 pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de 102 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne limitrophe au lot No quatre et 102 pieds 3 pouces sur l'autre ligne, ainsi qu'il appert plus amplement de l'acte au rapport de F. Grima, ci-devant notaire en cette ville, daté du 20 juin 1843. L'acquéreur recevra l'intérêt à partir du jour de la vente.
2o Un autre billet de la somme de $1,000 souscrit par Thomas L. Harman, à l'ordre de Francis F. Harman, le défunt, daté Nouvelle-Orléans, du 1er juillet 1843, payable à dix ans de date, au domicile de la Banque de la Louisiane, avec intérêt à raison de cinq pour cent l'an, de sa date, payable annuellement; lequel billet est garanti par hypothèque de vendeur, sur un certain lot de terre situé dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, ledit lot étant d'une forme irrégulière, désigné sous [illegible] d'après un plan dressé par Louis Bringier, [illegible] arpenteur général, le 11 mars 1836, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public, formant l'angle des rues Levee et Jefferson, mesurant, au pied américain, 157 pieds 3 pouces de face à la rue de la Levee, 242 pieds de face à la rue Jefferson, et 195 pieds 11 pouces environ sur la ligne limitrophe à la propriété de Thomas L. Harman, avec les améliorations qui existent dessus, consistant en une maison de maître et dépendances, ainsi qu'il appert plus amplement de l'acte au rapport de F. Grima, ci-devant notaire public en cette ville, daté du 22 juin 1843.
L'acquéreur recevra l'intérêt à partir du jour de la vente.—Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
27mars—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 410—Eugène Rey vs Jean A. Costa, épouse de Prosper Laperière—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 22 mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
D'une maison, située au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Prosper et de l'Union.
Saisie dans ladite affaire.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
13av—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu François Polyte Peytavin, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 380—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mercredi 21 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières, esclaves et actions de banque ci-après, savoir:
1o Un terrain situé au faubourg Buillet dans la municipalité No 2 de cette ville, désigné sous le numéro Quinze de l'ilet numéro Trente deux, sur le plan dudit faubourg, ledit terrain formant encoignure aux rues Bacchus et Calliope et mesurant, au pied français 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Calliope.
Ensemble les bâtisses et constructions.
2o Un terrain désigné sous le numéro Deux, faisant partie d'un ilet situé au faubourg Ste Marie, borné par les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet, ledit terrain mesurant 30 pieds de face à la rue St Charles, sur 140 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses et constructions.
Aussi 70 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles il n'est rien dû à la banque, garanties par cette propriété.
3o Un terrain situé audit faubourg Ste Marie, mesurant 30 pieds de face à la rue du Camp, sur 160 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses et constructions.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er novembre prochain à M Watt, à raison de $1800 par an.
4o Un lot de terre situé au faubourg Delord, mesurant 36 pieds de face environ au Cours des Tritons, sur 120 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison double avec cuisine.
5o Un autre lot de terre au dit faubourg, contigu au précédent, mesurant 30 pieds 7 pouces environ de face au dit Cours des Tritons sur 120 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison et cuisine.
6o Deux lots de terre situés au faubourg Lafayette dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Levee, Philippe et Rousseau; les dits lots désignés sous les numéros Soixante-huit et Soixante-neuf, et mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Rousseau, entre les rues Jackson et Philippe, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française et conformément au plan original du dit faubourg dressé par Joseph Pilié, daté du 2 mars 1824 et déposé en l'étude de C Pollock, alors notaire.
7o Un ilet de terre situé au faubourg Bouligny, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, désigné sous le numéro Quatre-vingt-douze, compris entre les rues Valence, St-David, Cadiz et St-Patrick, d'après un plan du dit faubourg, dressé par C F Zimpel, député voyer, le 18 mars 1834 et déposé en l'étude de H Pedesclaux, ci-devant notaire.
8o PAULINE, mulâtresse âgée d'environ 20 ans bonne domestique de maison et son enfant nommé FRANÇOIS, âgé de 2 mois.
9o MARTHA, négresse âgée d'environ 34 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, mais ayant l'habitude de boire et s'étant absentée plusieurs fois.
10o PALMYRE, fille de Martha, âgée d'environ 14 ans, maladive.
11o Vingt actions de $50 chaque, payées en plein, du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No "475".
12o Vingt-deux actions de $100 chaque, payées en plein, du fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No "840".
13o Et six actions de $100 chaque, payées en plein, du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No "1430".
Conditions: Les actions de banque et les esclaves comptant; la propriété foncière, située rue St Charles, à la Nouvelle-Orléans, et celles situées dans la paroisse de Jefferson, un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit.—Et la balance des propriétés foncières situées dans la paroisse d'Orléans, un quart comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit p cent d'intérêt par an, en cas de non paiement à échéance.
Les actes de vente seront passés par devant Felix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
18 mars—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

ETOFFES A MOUSTIQUAIRES—En fil et en coton.—Les soussignés offrent à vendre 10 caisses brin en coton blanc 9/4, à moustiquaire, 5 balles brin en fil dito, 10 caisses brin en fil et à carreaux, dito, assorti en qualités, à vendre par
MCDOWELL & CO.
15 mars 28, Douane.

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est,
No. 10, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

JOHN O. WOODRUFF & Co,
MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.
No 60, rue du Camp.
JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF.
14jan

CAFE—650 sacs Rio vieux, à vendre par
ROBERTS & HALL, 75, Magasins
30mars

VIN—10 barriques vin rouge Dontenac, Medoc, 16 do do Montferrand, 1841, à vendre au débarquement de l'Algona, par O TALAMON,
1 mars 162 rue Royale

CHANDELLES—600 caisses blanc de baleine de New-Bedford, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
22 mars 46, rue Gravier

SUCRE DE LA HAVANE—100 caisses, à vendre par B VALLS, 26, Commune

MARCHANDISES pour la [illegible] [illegible]

[illegible] FROMAGE DE GRUYERE [illegible] à vendre par A LOREILHE & Co.

[illegible] à vendre par [illegible] 16, Magasins

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DES PROPRIETES [illegible]
Situées dans les trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Carrollton et à Milneburg.

M BARNETT Junior, encanteur, offrira à l'encan, à la Bourse St-Louis, le
JEUDI, 29 AVRIL A MIDI,
Et les jours suivants, si la vente n'était pas terminée le dit jour, les propriétés suivantes, situées, savoir:

Première Municipalité.

1o UNE MAISON EN BRIQUES à trois étages avec cuisine et autres dépendances, située face au chemin public, No 95, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, suivant le plan.
2o UNE MAISON EN BRIQUES servant de boarding house, et à trois étages, attenant par derrière à la précédente, faisant face à la rue Gallatin, No 54, avec cuisine, etc., suivant le plan.
3o UN GRAND MAGASIN en briques à trois étages, faisant face aux rues Gallatin No 39 et Vieille Levée No 175, entre Quartier et Hôpital, sur un terrain mesurant environ 36 pieds de face à chaque rue sur 116 et 119 pieds de profondeur.
4o UNE MAISON EN BRIQUES à deux étages et entresol faisant face à la rue de l'Esplanade No 77, sur un terrain mesurant 21 pieds 8 pouces sur 110 pieds de profondeur, cuisine en briques à trois étages. Cette propriété est vendue avec dix-neuf actions de la Banque Consolidée, sur lesquelles il n'est rien dû.
5o UNE MAISON EN BRIQUES couverte en tuiles à étage, avec cuisine et autres dépendances aussi à étage située rue St-Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine, sur un terrain de 30 pieds de face sur 72 de profondeur.
6o UN TERRAIN rue du Quartier, No 120, entre Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds français de face sur 120 de profondeur, avec une maison en bois de quatre appartements, construite dans le fond du dit terrain.

Faubourg Tremé.

7o UNE MAISON HAUTE briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, de 4 appartements, un cabinet en haut, galerie haut et bas, corridors des deux côtés, cuisine haute, sur un terrain mesurant 32 pieds face à la rue Tremé, entre Ursulines et Bayou, sur 30 de profondeur.
8o UNE MAISON BASSE briquetée entre poteaux face à la rue Tremé, No 271, entre les rues St Philippe et Ursulines, sur un terrain de 30 pieds sur 60 de profondeur, mesure française, la maison comprend deux appartements, un cabinet, une galerie, et la cuisine haute, quatre pièces.
9o UNE MAISON briquetée entre poteaux, située à l'encoignure des rues Robertson et Ursulines, composée de 4 appartements sur un terrain mesurant environ 30 pieds sur 94, avec cuisine à étage de quatre pièces, en bois.
10o UN LOT DE TERRE faisant face à la rue Robertson, entre Ursulines et Bayou, mesurant 32 pieds 7 pouces sur environ 90 pieds de profondeur, à côté du terrain de Mr Errie.
11o SEPT LOTS DE TERRE, dont cinq sur la rue Claiborne et deux rue St-Philippe, avec une maison briquetée entre poteaux, remise à neuf, située sur un des terrains face à la rue St-Philippe. Les banquettes sur la rue Claiborne sont en briques et en curb-stones, et sont payées, voyez le plan.

Seconde Municipalité.

12o UNE MAISON briquetée entre poteaux entre les Nos 25 et 249 sur un terrain faisant face à la rue des Magasins entre Julie et St-Joseph, mesurant 31 pieds 11 pouces, sur environ 100 de profondeur.
13o UN TERRAIN au faubourg Annonciation, ilet No 176, faisant face à la rue des Nayades, entre Polymnie et Felicité, et mesurant 31 pieds de face 127 de profondeur.

Municipalité No. Trois.

14o DEUX MAISONS basses, laté rendu ites, en bois, portant les Nos 57, 59, 61 rue Moreau entre Champs-Elysées et Français, suivant le plan.
15o UNE PROPRIETE encoignure des rues de la Paix No 2 et Moreau No 27, sur un terrain de forme irrégulière avec diverses bâtisses, en bois et briques entre poteaux, suivant le plan.
16o UN TERRAIN de forme irrégulière, situé rue de la Paix No 66, entre Casacalvo et Bagatelle, mesurant 64 pieds de face, 124 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne à droite; 53 pieds 8 pouces sur une ligne à gauche et 94 pieds dans la profondeur; avec une maison haute briquetée entre poteaux, de quatre pièces, une galerie et deux cabinets en haut, une galerie et cabinet en bas. plus une maison en bois dans l'intérieur du terrain, de deux appartements galerie et deux cabinets, et une bâtisse en bois de 3 pièces sur un des côtés.
17o TROIS MAISONS et autres édifices, face à la rue Histoire, entre Craps et Amour, et une maison dans l'intérieur, suivant le plan.
18o DEUX PROPRIETES, l'une face à la rue d'Amour, No 26, l'autre encoignure des rues Amour et Histoire No 61 suivant le plan.
19o UNE MAISON dans l'intérieur d'un terrain, rue de l'Histoire entre Craps et Grands-Hommes, composée de deux appartemens, 2 galeries, trois cabinets et deux autres bâtisses sur le derrière d'une pièce chaque. Le terrain mesure 29 pieds de face sur 144 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne à gauche et 121 pieds 5 pouces sur la ligne à droite, suivant le plan.
20o DEUX MAISONS laté renduites en bois de quatre appartements, galerie et un cabinet avec deux corridors chaque, cuisine basse de deux pièces et un cabinet chaque, situées rue d'Amour Nos 11, 13 et 15, entre l'Esplanade et Mystérieuse, chaque terrain mesurant 21 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.
21o TROIS PROPRIETES rue des Grands Hommes, Nos 190 et 192, entre Mandeville et Marigny, suivant le plan.
22o—TROIS AUTRES PROPRIETES, dont deux laté et enduites, même rue des Grands Hommes, Nos 215 et 217, entre Mandeville et Espagne, suivant le plan.
23o—TROIS AUTRES PROPRIETES dont deux briquetées entre poteaux, rue Mandeville, supposées Nos 215 et 217, entre Grands Hommes et Craps, et tenant à la boulangerie de F. Nolting, suivant le plan. Les deux façades sur la rue briquetées entre poteaux.
24o—UNE MAISON basse en briques, couverte en ardoises, de quatre appartemens, galerie et cabinet, plus appartements dans l'attique avec balcon, cuisine basse de quatre pièces sur un terrain, No 249 mesurant 40 pieds de face à la rue d'Amour entre Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur.
25o—UNE MAISON en bois, latée et enduite, de quatre pièces avec galerie et cabinets, cuisine basse de 4 pièces, sur un terrain, face à la rue de Craps entre la rue d'Enghien, mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur 100 pieds de profondeur.
26o—UNE MAISON briquetée entre poteaux, attenant à la précédente et formant l'encoignure des rues Craps et Enghien, composée de quatre pièces, galerie et cabinet, cuisine haute de quatre pièces. Le terrain mesure 31 pieds 8 pouces de face à la rue de Craps, et 102 pieds 7 pouces face à la rue d'Enghien, mais rétrécissant à 51 pieds 8 pouces, et réduisant la largeur du terrain à environ 19 pieds.
27o—UN TERRAIN, rue Enghien, entre Victoire et Moreau, mesurant 24 pieds 4 pouces de face sur environ 120 pieds de profondeur, avec une maison haute en bois, construite dans le fond du terrain.
28o—TROIS LOTS DE TERRE, Nos 15, 16 et 17, de l'ilet 104 sur un plan particulier, dressé par Joseph Pilié, déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mesurant chacun 34 pieds de face à la Promenade Washington, sur 101 pieds de profondeur, entre les rues des Bons Enfans et Morales. Les banquettes sont en curbstones et briques et sont payées. Ces 3 terrains sont situés dans le même ilet où se trouve la propriété de M. Dominique de Castellanos.

Faubourg Guéno.

29o—QUATRE LOTS DE TERRE, dont deux rue Lafarge, Nos 11 et 18 de l'ilet 15, mesurant 30 pieds de face chaque, sur 125 pieds de profondeur; et deux rue White, Nos 16 et 17 de l'ilet No 20, de 31 pieds 6 pouces chaque, sur 149 pieds de profondeur.

Milneburg.

30o—UNE GRANDE MAISON basse et autres dépendances, ci devant asyle des Orphelines Milne, sur une espace de terre, mesurant 110 pieds français de face rue Columbia, entre Français et Union, et de 240 pieds sur une profondeur de 120 pieds, et les 30 autres, 150 de profondeur.

Carrollton.

31o—HUIT LOTS DE TERRE, désignés par les Nos 21 à 28 de l'ilet No 28, borné par les rues Cohen, Treizième, Cecile et Highland, d'après un plan particulier, dressé par L. Bringier, arpenteur général de l'Etat, le 24 mai 1836, déposé en l'étude de Théodore Seghers: les dits huit lots faisant face à la rue Treizième.
Remarque—Des plans, donnant la description et les mesures des propriétés désignées ci-dessus dans l'ordre 1, 2, 11, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22 et 23, seront exposés à la Bourse St-Louis quelques jours avant la vente.
CONDITIONS — Un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans, en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les dits billets, s'ils ne sont pas régulièrement payés à l'échéance porteront intérêt à 8 pour cent l'an, sans que cela donne droit à une prolongation de terme.
Les bâtisses devront être assurées, et la police transférée au vendeur, jusqu'à ce que les billets soient payés.
Les acquéreurs auront le privilège d'escompter les termes à raison de 8 pour cent l'an, pourvu qu'ils le fassent avant que les actes de vente soient passés.
Les actes de vente seront passés pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs, dans les huit jours qui suivront celui de la vente, à défaut de quoi les propriétés seront remises à l'enchère à leurs risques et dépens, après trois jours d'avis dans deux journaux de cette ville, et sans autre notification légale. 12 avril—tj

PIERRE A FUSILS—3 barils à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
30mars H DE GOER & RIFFLARD

CHANGE sur Bordeaux, ou Bordeaux dans Paris, à vendre par Chs. DUFOUR,
13 mars 11, rue Conti

A vendre en débarquement du navire Mary Pleasants, de Marseille.
30 quintaux amandes de Provence,
100 caisses salaisons assorties,
60 do anchois à l'huile, thon mariné, olives farcies, olives verdales, capres, cornichons et anchois en saumure. MARTIAL PEYRET & Co,
15av 27, rue St Louis

SUCRE HAVANE—236 caisses jaune et brun, en débarquement du brick Mary Ann Jones, à vendre par L CANTIN,
7 avril 42, Gravier

VINAIGRE—50 barils vinaigre de vin blanc à vendre par B. VALLS, 26, Commune

GENIEVRE de la Hollande—2 pipes, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

CHARBON Pulvérisé—1 boucaut, à vendre par
B VALLS, 26, Commune

PRUNES—6 caisses, en débarquement, et à vendre par B. VALLS, 26, Commune.
29mars

AMANDES amères—300 livres, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune

CACAO de Guayaquil, qualité supérieure—10 sacs en débarquement du brick Salvador, à vendre par B VALLS, 26, Commune

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par
P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

NEGRES A VENDRE.

LES soussignés établis au No. 36, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à être de ceux qui reçoivent le plus régulièrement des esclaves de ces deux Etats ainsi que de l'Alabama. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos anciens amis et ceux qui s'adresseront à nous auront lieu d'être satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent. SLATTER & LOCKETT,
11 nov—6m 36, Esplanade.

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD,
1dec—1an Bureau 149, coin Ursulines et Levée.

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de toutes biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui, et se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1847. 16jan 1an

CHAS. A. HARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 50, rue Chartres,
NOUVELLE ORLEANS.
Importeur direct de Marchandises françaises.
25 sept—

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
51, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

W. H. DE [illegible]
[illegible] Commissionnaire,
[illegible] Poydras.

[illegible] à vendre par AUG. MOLIER,
[illegible] St Louis, 90

CURACAO à Marseillaise [illegible] à vendre par AUG. MOLIER,
[illegible] St Louis, 90

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] BARNETT, [illegible]

IL sera vendu mardi 20 courant, à midi, à la Bourse St Louis, [illegible] entre les rues de Chartres [illegible]
[illegible] d'environ 27 ans, [illegible] boulangère et pâtissière, [illegible] des vices et maladies [illegible] enfants, John, âgé [illegible] mois.
[illegible] L T Caire, notaire [illegible] 17av—3t

[illegible] dans le faubourg Tremé des plus [illegible] de la Nouvelle-Orléans
PAR SPEAR & CARMAN, Encanteurs
SAMEDI 24 avril, il sera vendu à la Bourse St Louis, cinq lots de terre en partie entourés, bornés par les rues Ste Anne, Maro, Orléans et Tonti.
Conditions, un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois.
(Le plan est exposé à la Bourse.) 16av

Succession de Madame J. J. Hulin
PAR GEO. W. CHRISTY, Encanteur.
IL sera vendu, le mardi 27 du courant, au magasin No 105, rue Poydras, entre celles St-Charles et du Camp, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au shérif, dans l'affaire de la succession de feu madame Hulin, un assortiment de meubles de valeur, faits en bois de rose et en acajou, tels que: armoires, tables rondes, chaises, sofas, bois de lit, &c, le tout travaillé dans le meilleur genre. 3av—1j

DEUX CENT QUARANTE-NEUF LOTS DE TERRE DANS LA SECONDE MUNICIPALITE.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, le mardi 4 de mai, et les jours suivants, à l'arcade de Banks, pour effectuer un règlement, et sans RESERVE,
249 LOTS DE TERRE propres à y construire, compris dans les ilets 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 14, 15, 16, 20, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 41 et 44. Les terrains de façade sont sur la rue des Dryades et courent dans la profondeur jusqu'à la rue Tonti.
Les dimensions et limites de ces terrains sont plus amplement décrites sur un plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, en date du 5 février 1846, lequel plan est actuellement exposé au bureau des encanteurs, qui délivreront des plans lithographiés de ces terrains, une semaine avant la vente.
Conditions—Un quart comptant, et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets sans endossement ou intérêts, mais portant hypothèque jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont pas payés à maturité ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an, jusqu'à final paiement. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau des encanteurs, Arcade de Banks. 12 av

PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu le samedi, 24 avril 1847, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, quatre beaux lots de terre situés dans l'une des positions les plus avantageuses de la première Municipalité, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet borné par les rues de la Levée, Condé, St Philippe et Dumaine, d'après un plan particulier dressé par L. P. Pilié, député voyer de ladite Municipalité, daté du 17 mars 1847, et qui sera exposé à la Rotonde de la Bourse avant la vente.
Les dits lots de terre sont contigus et font face à la rue Dumaine, entre Condé et Levée, et se comportent ainsi qu'il suit, savoir:
Le lot No 1 mesure 20 pieds 9 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur; il existe sur la façade dudit lot les restes d'une maison, et dans le fond une cuisine à étage, lieux d'aisances et lavoir.
Le lot No 2 mesure 20 pieds 2 pouces de face sur 130 pieds de profondeur; sur la façade dudit lot il existe des fondations sur lesquelles on peut élever une grande maison, et dans le fond une cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face sur 130 pieds de profondeur, ayant aussi les fondations d'une grande maison sur la façade, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No 4 mesure 20 pieds 1 pouce de face sur 130 pieds de profondeur; il existe aussi sur la façade les fondations d'une grande maison, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le tout mesure américaine. Les lignes desdits lots sont toutes parallèles, ensemble avec tous les droits, privilèges et appartenances y attachées, &c, qui en dépendent.
Conditions Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et garantis par hypothèque spéciale. Les billets qui ne seront pas ponctuellement payés à leur échéance respective, porteront intérêt à raison de 8 pour 100 l'an jusqu'à paiement final.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Th. Guyol, notaire public. 9av—tj

AVIS JUDICIAIRES.

F Verlois De Gruy vs Edward Ross—1169
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mardi 20 avril 1847, à midi, dans mes magasins, No 222, rue Tchoupitoulas, près la rue St Joseph. Un lot de meubles de ménage, saisis dans ladite affaire.
Conditions—Comptant.
9av—3en10j J. J. HOPPE, Constable

Larue & Boyce vs William Finney—No 1167.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mardi 20 avril 1847, à midi, dans mes magasins, No 222, rue Tchoupitoulas, près la rue St Joseph: Un violon, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
9av—3en10j J. J. HOPPE, Constable

François Aubert vs. Desmail—No 1,189.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon M. Cruzat, Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente à mon magasin de dépôt, No 94, rue St-Pierre, entre les rues Royale et Bourbon mardi 20 avril 1847, à 10 heures du matin,
Un lot fer blanc, 2 poëles, un lot de lampes, 1 miroir, une guitare, etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. GUSTAVE MEYNIER,
9av Constable.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Second District Judiciaire—Paroisse de Plaquemines—Succession de Mary Williams, décédée, épouse de John Lear—AVIS est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le raison d'y a le compte rendu par John Lear, administrateur de la succession de feue Mary Williams, son épouse, décédée, ne serait pas approuvé et homologué.
Paroisse de Plaquemines, le 31 mars 1847.
10av—3en10j CHS. DUTILLET, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District Judiciaire—Paroisse de Plaquemines—Succession de John R Brown, décédé—Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le raison d'y a le compte présenté par Wm T Smith, curateur de la succession de feu John R Brown, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément, et la caution déchargée en proportion du montant par lui payé.
Paroisse de Plaquemines, ce 30 mars 1847.
10 avril—3en10j CHS DUTILLET, Greffier

Succession de Thomas N Boylan
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'administratrice de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, P M BERTIN,
10avr Dep. Greffier

Succession de James Doherty
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément.
Par ordre de la Cour, P M BERTIN,
10av Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 280—Je certifie que le 1er mars 1847, jugement fut rendu par cette Cour, dans l'affaire de Mme Edouard Leloup (Cecile Yver) vs son mari, dans les termes suivants, savoir:
Cette affaire a été soumise à la Cour, sur le témoignage par écrit. Après examen dudit témoignage, la Cour étant pleinement convaincue que la situation des affaires du défendeur est telle, que les droits de la demanderesse sont en danger; que ladite demanderesse a apporté en mariage une somme de dix mille piastres, qu'elle s'est constituée en dot: Il est ordonné et décrété que jugement est rendu en faveur de la demanderesse Cecile Yver contre son mari, le défendeur Edouard Leloup—que les dites parties sont et demeurent séparées de biens; que ladite demanderesse recouvre de son dit mari, la somme de dix mille piastres avec intérêt au taux de cinq pour cent par an, du jour de la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et avec les privilèges et les hypothèques que la loi lui accorde, et que le défendeur paie les frais d'instance.
Jugement signé le 5 mars 1847.
(Signé) T. H. KENNEDY juge.
En foi de quoi j'ai signé mon nom, et apposé le sceau de cette Cour, à la Nouvelle-Orléans, le 7 avril, l'an de Notre-Seigneur 1847, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante onzième année.
7av LOUIS R. COURTIN, Dep. Greffier

Succession de James P. Wilkinson.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. B F LEWIS
14 avril Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de district de la Nouvelle-Orléans—Successions de John Dean & Bridget Mulloney—No 603—Samedi, 10 avril 1847—Présent l'honorable Geo Strawbridge, Juge—Sur motion de L. Peirce, avocat de Jas Hopkins, curateur des successions de John Dean et Bridget Mulloney, et sur entrée faite d'un compte et tableau de distribution—Il est et ordonné que toutes personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront la première publication du présent avis, les motifs pour lesquels le dit compte ne serait pas approuvé et pourquoi, après le paiement fait des sommes qu'il a en mains, le curateur ne serait pas déchargé.
Extrait des minutes. T GILMORE,
14avril—3en10j Greffier

VENTE A TRES BAS PRIX,
Au No 72, rue Gravier.

GRAND assortiment de marchandises sèches de Kisa, au détail.
Ayant résolu de quitter les affaires du détail, nous avons commencé à vendre à très bas prix notre fonds de magasin, à une commune qui revient au prix coûtant, et beaucoup d'articles seront offerts à une grande perte. Il est impossible de donner ici une description des objets, ainsi que de leurs qualités et de leurs prix. Mais nous pouvons affirmer que nous ne ferons aucune vente, sans que les articles que nous offrirons ne soient au moins à 25 pour cent au-dessous de ceux que l'on peut obtenir de même nature, dans les magasins qui demandent le meilleur marché, en ville. Enfin, messieurs les acheteurs, vous êtes les principaux intéressés, et si vous venez examiner vous mêmes, vous vous convaincrez de la vérité de ces faits, et sans aucun doute vous ferez vos approvisionnements.
Marchandises sèches en consignation, en haut, ordonnées pour être vendues sans réserve, par pièce ou colis. KING, 72, Gravier
13av—6.3ps

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désireront vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
9 fev—

SARDINES à l'huile—3,000 boîtes & demi boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue " B. Guillaux, en débarquement et à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
3av—6 Rue St Louis, 90

VIN de Catalogne—300 pipes, à vendre par
AUGUSTE MOLIER
3av—6 rue St-Louis, 90.

VIN Rouge—250 barriques vin rouge St Estèphe, Médoc, à vendre par AUG. MOLIER,
3av—6 St Louis, 90

LIQUEURS assorties—200 caisses, à vendre par
AUG. MOLIER,
3av—6 St Louis, 90

COGNAC—10 quartauts de la marque J J Dupuy qualités preuve, à vendre en débarquement du navire Algona, par O TALAMON,
1 mars 162 rue Royale

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES & HYDE,
A. DEVALL, Encanteur.
AUJOURD'HUI lundi 19 courant à 10 heures et demie, il sera vendu sur la Levée entre les rues Poydras et Lafayette sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra:
100 barils de farine, plus ou moins avariée, à bord du chaland Lafayette capt Lowther venant de Lafayette, et rechargés à bord du vapeur Music No 2, et débarqués dans ce port.
Conditions—comptant. 19av

VENTES A L'ENCAN

PAR Wm BERGER.
IL sera vendu, mercredi 21 avril 1847, à 5 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Quartier et Conti:
Le café bien achalandé et bien assorti, connu sous le nom de Café du Cirque.
Aussi un beau billard—Conditions comptant.
19av

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Grande vente de Tableaux à l'huile.
L'AGENT de cette belle et unique collection de tableaux, qui ait été et qui sont encore exposés à la salle de bal St Louis en fera vendre une partie à l'encan, mercredi prochain, le 21 courant, à 10 heures A. M. sans réserve. Ceux qui ont été vendus la semaine passée ont été tellement sacrifiés qu'il n'ont pas rapporté le quart de la somme nécessaire pour payer les dépenses déjà faites.
Cette vente est positive. Quel que soit le prix que l'on mettra dessus, l'on vendra. Cette collection est bien supérieure à celle vendue la semaine dernière, quelques tableaux sont très richement encadrés. C'est la plus belle qui ait jamais été offerte en vente dans les Etats-Unis, elle est en tous points digne d'attirer l'attention des connaisseurs. Ils sont maintenant arrangés pour être vus dans la salle adjacente à la salle de bal St Louis.
Entrée gratis. 19av

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Bureau, rue Toulouse, 37
Vente positive et sans réserve de TERRAINS ET ILETS dans la Première et Troisième Municipalité.
SAMEDI 1er mai prochain, à la Bourse St Louis, il sera vendu à midi, positivement:
1o HUIT ILETS entiers et neuf FRACTIONS d'ILETS, faisant en tout 17, situés au faubourg Franklin, Troisième Municipalité. Tous ces ilets sont bornés d'un côté par la partie Nord-Ouest des Champs-Elysées, le long duquel coule le chemin à coulisses du Pontchartrain, sur deux autres côtés par la ligne limitrophe des terres du domaine de Gentilly et la ligne dudit faubourg; et de l'autre côté par une ligne tirée à une distance de 75 pieds de la partie primitive du coude du canal Marigny, allant vers le Bayou St Jean.
2o Dans le faubourg Washington, ci-après District, Troisième Municipalité, Huit Lots de Terre de No 1 à 7 et le No 14, dans l'ilet No 11, borné par les rues Bons Enfants, Morales, Independence, et Congrès; et tous les lots, à l'exception du No 20, qui se trouvent bornés par les rues Morales, Independance, Congrès et Urquhart.
Tous ces lots et ilets seront vendus conformément à un plan dressé par Louis Surgi, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public aux Nos. [illegible]
3o Dix-huit lots dans la première Municipalité, situés dans l'ilet borné par la façade de la rue d'Orléans et les rues Galvez, Johnson, et Ste Anne. Ces lots sont numérotés 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112 et 113 tels que le désigne le plan fait par L. Bringier, arpenteur général, lequel plan est déposé dans le livre 3 aux archives de Louis Feraud, ci-devant notaire public en cette ville.
Tous les ilets entiers du faubourg Franklin seront vendus séparément avec la faculté de prendre au prix d'adjudication celui adjoignant qu'indiquera l'encanteur.
Conditions Un cinquième comptant, et la balance en quatre billets à l'ordre du vendeur, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, à partir du jour de l'adjudication, portant hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, et intérêt à raison de 8 pour cent par an, si ces billets n'étaient pas payés à maturité, sans que pour cela cela en retarder le paiement. L'acquéreur prendra possession des propriétés à ses propres frais.
Les lots dans le faubourg Washington, ainsi que ceux dans la première Municipalité, dans l'ilet faisant face à la rue Ste Anne, seront vendus séparément et sans privilège. Conditions de vente, les mêmes que ci-dessus. Les acquéreurs devront se conformer aux conditions de la vente dans le délai de dix jours.
Les plans de toutes ces propriétés peuvent être vus au bureau de l'encanteur, ou à la Bourse quelques jours avant la vente.
Acte de vente par devant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR
Dans la Première Municipalité.
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu samedi le 24 avril 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, [illegible]
Deux lots de terre situés en cette ville dans la première municipalité [illegible] Nos un et quatre, dans l'ilet [illegible] entre les rues du Quartier et Bayou [illegible] un plan qui sera exposé à la Bourse.
Le lot No un mesurant 31 pieds [illegible] de face à la rue Tremé sur 93 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue du Quartier [illegible] 5 lignes sur l'autre ligne et parallèle au chemin du Bayou, ensemble une maison de quatre appartements, couverte en bardeaux, avec cuisine de deux pièces, puits, latrine et cour carrelée [illegible] quettes faites et payées.
Le lot No 4 mesurant 27 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Tremé sur 79 pieds [illegible] de face à la rue du Quartier, formant l'encoignure des dites rues et 73 pieds 5 pouces sur la ligne parallèle au chemin du Bayou, ensemble [illegible] maison de quatre appartements, couverte en bardeaux, puits, latrine et cour carrelée; banquettes faites [illegible] sur la rue Tremé et [illegible] du Quartier.
Conditions—Un quart comptant, [illegible] douze, dix-huit et vingt quatre mois [illegible] endossés, intérêt à raison de huit pour cent [illegible] du jour de l'adjudication jusqu'à [illegible] Les deux propriétés seront assurées [illegible] du vendeur jusqu'à final paiement [illegible] transférées au vendeur.
Actes de vente pardevant M. [illegible]
19av

F. P. DE GOURNAY, Collecteur,
No. 11 PASSAGE DE LA BOURSE, entre St Louis et Conti.
SE chargera de tous comptes [illegible] commission modérée, prendra des arrangements avec messieurs les négociants [illegible] se charger de leurs créances [illegible] ou annuellement, s'obligeant [illegible] compte par semaine de ce [illegible] curité, s'il est nécessaire [illegible] à la recouvrer.
Il prendra les recouvrements [illegible] toute ville de l'Etat, et [illegible] judiciaires à ses frais.
Il se chargera de recouvrer les loyers [illegible] de domestiques.
Ceux qui voudront bien [illegible] peuvent s'en référer aux [illegible]:
J. A. Beard, A. B[illegible]
W. T. Vigers, J. B. [illegible]
J. H. Ashbridge, J. A. [illegible]
Bray & Snelder, A. M[illegible]
Thibaut & Augustin, Dect. [illegible]
J. A. Baque Dect. [illegible]
J. D. Laubert, Dect. [illegible]

FROMAGES de Gruyère, à vendre par O TALAMON,
2av 162, rue Royale

VIN rouge en barriques et demi barriques, ordinaire. Vin rouge do vieux.
Vin blanc de l'année 1842, en barriques.
Vin rouge et blanc de différentes [illegible] à vendre par [illegible]
2av

VIN rouge de St-George, [illegible]
2av [illegible] rue Royale

EAU de fleurs d'orangers, [illegible] à vendre par O TALAMON,
2av 162, rue Royale

PRUNES sèches, en grande [illegible] à vendre par O TALAMON, 162, rue Royale
2av

HUILE d'olive—50 paniers de Jaubert, Plagniol, à vendre par E ROCHEREAU & Co
2av 17 & 19, St Louis

SARDINES—En demi, tiers et quarts de boîtes marques Philippe, Canaud, Conier et Martin, à vendre par E ROCHEREAU & Co
2av 17 & 19, St Louis

EAUX DE VIE en magasin, à vendre par les soussignés:—
17 1/2 et 5/4 pipes 4me preuve, J J Dupuy & Co
3 1/2 pipes do [illegible]
5 1/3 et 2/4 pipes 1re preuve, [illegible]
2 1/2 et 1/4 pipes do
E ROCHEREAU & Co
2av 17 & 19 St Louis

VINS blancs et rouges—50 barriques vin rouge supérieur, pour familles, St Julien 1842—15 demi barriques vin blanc, [illegible] à vendre par E ROCHEREAU & Co
2av 17 et 19 St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens [illegible] à la convenance des acheteurs [illegible] LEOPOLD [illegible]
30 mars [illegible] St Louis

LE BUREAU DE M. L. H. RICHARD [illegible] porté provisoirement, 43, [illegible] M. Ch. Schmidt. 26 mars

45 CAISSES liqueurs supérieures [illegible]
20 do absinthe,
100 do vin rouge,
10 barils cognac Pellevoisin 1830
10 do do do 1835
1 caisse chapeaux de feutre de Paris, [illegible]
à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
23 mars [illegible] rue de la Douane

Cotonnade française bleue, unie.

LES soussignés ayant reçu [illegible] balles de cotonnade supérieure, invite les personnes qui ont besoin de cet article à venir l'examiner.
H DE GOER & RIFFLARD,
29 mars [illegible] Marigny

SALSEPAREILLE—63 balles salsepareille, à vendre par BERTRAND & BISOS,
25 mars encoig Royale et Bienville

CUIRS—[illegible] 1000 cuirs secs, à vendre par
BERTRAND & BISOS,
25 mars encoig Royale et Bienville

VANILLE—2 caisses, à vendre par
BERTRAND & BISOS,
25 mars encoig Royale et Bienville

CHANGE sur Paris et sur Bordeaux, à [illegible] jours à vendre par D LANATA,
1avr 9, [illegible]

LINON IMPRIME ET JACONAT—En pièces, tranchante, reçus par le [illegible] de Liverpool, et à vendre par MCDOWELL & PECK,
15 mars [illegible] Douane

MOUCHOIRS—Un assortiment de mouchoirs reçu directement des manufactures, à vendre en gros par F. PERRET,
8 mars 48, Bienville

JACONATS & GUINGHAMS—[illegible] assortiment reçu directement des manufactures suisses, et à vendre en gros par F PERRET,
[illegible] Bienville

VIN BLANC—25 tonneaux [illegible] par [illegible] BOS,
8 mars Encoignure Royale et Dumaine

CREME DE NOYAU—30 [illegible] qualité supérieure, à vendre par [illegible] BOS,
8 mars Encoignure Royale et Dumaine

EAU DE FLEUR D'ORANGERS—[illegible] caisses [illegible] à vendre par [illegible] BOS,
8 mars Encoignure Royale et Dumaine

LIQUEURS assorties—[illegible] caisses assorties grandes en quart de bouteilles, à vendre par [illegible] BOS,
8 mars Encoignure Royale et Dumaine

CHAMPAGNE—100 paniers [illegible] boîtes à vendre par [illegible] BOS,
8 mars Encoignure Royale et Dumaine

MOUSSELINE SUISSE—[illegible] caisses qualité supérieure 4/4 et 7/4, à vendre à bas prix pour clore un compte, à vendre par
30mars H DE GOER & RIFFLARD

A vendre par le soussigné, en débarquement de la barque Algona, venant de Bordeaux,
100 barils vin blanc [illegible]
84 barriques vin rouge bon [illegible]
[illegible]
1mars Rue Royale, 147, entre [illegible] et St Louis

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par les soussignés:
30 barriques vin vieux [illegible] Margaux
30 " " [illegible]
45 " " [illegible] pour familles
30 " " [illegible]
20 " " [illegible]
30 tierçons vin blanc [illegible]
[illegible] BOS,
2av Encoignure Royale et Dumaine

500 Livres [illegible] à vendre par [illegible] BOS
2av Encoignure Royale et Dumaine